



Communiqué

Date: 16.02.2022

Compte 2021: nouveau déficit élevé en raison de la pandémie de COVID-19

Le compte de l'exercice 2021 se solde par un déficit de 12,2 milliards de francs en raison des mesures de lutte contre la pandémie de COVID-19. Le déficit prévu au budget 2021 était de 6,1 milliards. Le Conseil fédéral a été informé des résultats provisoires du compte lors de sa séance du 16 février 2022, au cours de laquelle il a également fixé le cadre des années du plan financier.

Pour endiguer la pandémie de COVID-19, la Confédération a effectué, en 2021, des dépenses totales de 14 milliards, dont 12,3 milliards ont été comptabilisés à titre de dépenses extraordinaires. Au final, le déficit de financement atteint 12,2 milliards, soit le double du montant budgétisé. Cet écart est dû au fait que les dépenses liées à la pandémie n'ont pu être sollicitées, pour une large part, qu'en cours d'année par la voie des suppléments au budget.

Tableau 1: résultat du compte de financement 2020

En milliards de francs	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Δ B	Δ C en %
Recettes totales	72.0	75.8	76.1	0.3	5.6%
Dépenses totales	87.8	82.0	88.3	6.3	0.5%
Solde de financement	-15.8	-6.1	-12.2		
Recettes ordinaires	71.9	75.8	74.5	-1.2	3.7%
Dépenses ordinaires	73.1	77.8	76.0	-1.9	3.8%
Solde de financement ordinaire	-1.2	-2.0	-1.4		
Recettes extraordinaires	0.1	0.0	1.5		
Dépenses extraordinaires	14.7	4.1	12.3		

Les éventuels écarts dans les totaux résultent de l'arrondissement des chiffres.

Par rapport à l'année précédente, les **recettes** ont fortement augmenté, soit de 5,6 %. Les hausses les plus importantes concernent la TVA (+ 1,4 milliard) et l'impôt fédéral direct (+ 1,2 milliard). Le bénéfice versé par la Banque nationale suisse (BNS) a, lui aussi, augmenté (+ 0,7 milliard). Comptabilisé pour la première fois en tant que recette extraordinaire, le bénéfice supplémentaire distribué par la BNS (1,3 milliard) sera affecté à la réduction de la dette liée à la pandémie. Les recettes provenant de l'impôt anticipé sont restées inférieures de 0,3 milliard au montant de l'année précédente, confirmant ainsi l'évolution à la baisse déjà observée.

Gardant un niveau élevé, les **dépenses** se sont légèrement accrues (+ 0,5 %) et restent marquées par les mesures de lutte contre la pandémie, comme l'année précédente. Les

postes de dépenses les plus importants sont les indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail (4,3 milliards), les aides pour les cas de rigueur (4,2 milliards) et les allocations pour perte de gain liée au COVID-19 (1,8 milliard). Dans l'ensemble, les dépenses liées à la lutte contre la pandémie sont restées légèrement inférieures à celles de l'année précédente (- 0,9 milliard) et elles ont été plus largement financées par la voie du budget ordinaire (+ 1,4 milliard). La progression des recettes issues de la TVA et de l'impôt fédéral direct s'est traduite, du côté des dépenses, par une hausse des parts de recettes revenant à l'AVS et aux cantons (+ 1,3 milliard).

Avec une augmentation de 5 milliards, la **dette brute** a atteint, à fin 2021, quelque 109 milliards de francs. Cette évolution est nettement plus faible que celle du déficit de financement, lequel a été en partie couvert au moyen de liquidités, comme l'année précédente. La Confédération disposait de celles-ci du fait que les entreprises et les cantons ont en partie ajourné leurs demandes de remboursement de l'impôt anticipé, notamment en raison des taux d'intérêt négatifs. Le remboursement des montants dus à ce titre entraînera une hausse correspondante de la dette brute.

Le découvert du compte d'amortissement indique dans quelle proportion **la dette liée à la pandémie** doit être réduite. Correspondant aux dépenses extraordinaires après déduction des recettes extraordinaires, ce découvert, qui passera à environ 25 à 30 milliards d'ici à la fin de l'année 2022, doit être comblé, conformément à la loi sur les finances (LFC). Afin d'éviter des programmes d'économies ou des hausses d'impôts, le Conseil fédéral propose de modifier la LFC. Il devrait adopter le message à ce sujet en mars 2022. Les résultats détaillés du compte 2021 seront publiés à la fin du mois de mars 2022.

Évaluation de la situation budgétaire

Le budget 2023 et le nouveau plan financier seront établis d'ici à l'été prochain. Dans cette optique, le Conseil fédéral a fixé, lors de cette même séance, le cadre financier applicable au processus budgétaire. Il s'attend à une normalisation de la situation budgétaire pour l'année 2023, sans nouvelles dépenses extraordinaires liées à la pandémie. Selon les estimations actuelles, il prévoit un excédent de financement de 0,6 milliard au budget ordinaire 2023 et une faible marge de manœuvre budgétaire pour les années du plan financier.

Renseignements:

Philipp Rohr, Communication de l'Administration
fédérale des finances AFF
n° tél. +41 58 465 16 06,
kommunikation@efv.admin.ch

Département responsable:

Département fédéral des finances DFF

Sous www.dff.admin.ch, le présent communiqué est complété par les documents suivants:

- Aperçu des principales évolutions en matière de recettes et de dépenses en 2021
- Tableau de l'évaluation de la situation budgétaire 2023-2025
- Aperçu des dépenses de 2020 à 2022 liées à la crise du coronavirus:
<https://www.efv.admin.ch/efv/fr/home/aktuell/brennpunkt/covid19.html>